PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 10
Présents : 8
Votants : 9
Absents : 2
Exclus : /

L'an deux mil dix-huit, le jeudi 26 juillet à 20h30 s'est réuni le Conseil Municipal de la commune au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Guy Closet, Maire.

Etaient présents : MM. Guy CLOSET, Isabelle EVE, Jean-françois HERBE, Géraldine VALOGNES, Evelyne COANTIEC, Jean-Louis ADDE, Jean-Pierre LEHADOUEY, Gaëtan LE CORVEC

Etaient excusés : Mathilde MONTIGNY (donne procuration à Jean-Louis ADDE)

Etaient absents : Jonathan DRAMARD

Secrétaire de séance : Gaëtan LE CORVEC

Date de convocation : 19/07/2018
Date d'affichage : 19/07/2018

Approbation du PV du 1er juin 2018

Objet : Assainissement collectif : avancement des travaux des réseaux, de la station d'épuration et organisation des branchements aux habitations

Le réseau sortie bourg côté mer a été prolongé pour le raccordement de deux habitations afin d'éviter tout passage sur le domaine privé. Des difficultés sont apparues à la Lucerie à proximité d'une habitation : lors de l'exécution de la tranchée, le mur de pierre s'est écroulé. La reconstruction de cet ouvrage sera à charge de l'entreprise. La poursuite des travaux du réseau dans ce secteur fera l'objet d'une analyse approfondie afin d'assurer l'intégrité du pignon de la maison. Les travaux de la station d'épuration de déroulent conformément au planning et devraient s'achever mi septembre. Les travaux de branchements débuteront fin août. Un planning par secteur sera transmis aux habitants.

Objet : Délibération sur le devis révisé du SDEM pour l'effacement des réseaux électriques rue du Bourg et rue des Ecoles

Lors du conseil municipal du 2 février 2018, le conseil municipal a décidé de réaliser l'effacement des réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunications rue du Bourg et rue des Ecoles à hauteur de 38 000 euros par le SDEM. Toutefois, le barème 2018 du SDEM a été modifié ce qui porte désormais le montant de la participation de la commune à 35 400 euros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte cette nouvelle proposition, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférents et à verser la somme de 35 400 euros au SDEM.

Objet : Délibération sur le devis révisé du SDEM pour l'effacement des réseaux électriques rue du Hamel Es Clos

Lors du conseil municipal du 2 février 2018, le conseil municipal a décidé de réaliser l'effacement des réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunications rue du Hamel Es Clos à hauteur de 24 500 euros par le SDEM. Toutefois, l'étude de ce dossier fait apparaître un terrain dur non prévu dans l'estimation initiale ce qui porte désormais le montant de la participation de la commune à 27 700 euros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte cette nouvelle proposition, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférents et à verser la somme de 27 700 euros au SDEM.

Objet : Délibération fixant le tarif du repas moules frites

Le repas moules frites, organisé par la Municipalité, se déroulera le jeudi 9 août 2018. Il sera composé d'un kir offert, d'un plat, d'un fromage, d'un dessert et d'un café.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal fixe les montants suivants :

- 13 euros pour un adulte
- 7 euros pour un enfant (5 à 12 ans)

Objet : Délibération cotisation AMF (Association des Maires de France) accordée en séance par le conseil municipal

L'association des Maires de France s'implique de manière très importante dans tous les secteurs d'activité qui concernent les Maires et les Présidents de communauté afin de répondre à leurs préoccupations. Elle apporte aide et soutien aux libertés locales, à la gestion quotidienne des collectivités et aux dossiers nationaux et internationaux.

Barème des cotisations :

- 63.32 euros pour les communes de 200 à 399 habitants

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à adhérer à l'association des Maires de France et à effectuer le règlement d'un montant de 63.32 euros.

Objet : Délibération pour l'achat d'un tracteur tondeuse accordée en séance par le conseil municipal

Monsieur le Maire propose de racheter le tracteur tondeuse à BRETTEVILLE LOISIRS pour un montant de 3 000 euros TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y afférents et à verser la somme de 3 000 euros TTC.

Objet : Délibération pour la remise en état du terrain de tennis accordée en séance par le conseil municipal

Monsieur le Maire propose de réhabiliter le terrain de tennis avec l'achat d'un filet de tennis ainsi que de deux poteaux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à passer commande sur le site internet TENNIS PRO pour l'achat d'un filet de tennis ainsi que de deux poteaux pour un montant TTC de 557.40 euros frais de livraison inclus et à mandater.

Objet : Délibération pour la réfection du muret de l'Espace R. Jabet accordée en séance par le conseil municipal

Le conseil municipal souhaite étendre l'enduit du muret côté parking sur toute sa longueur et intégrer le projet d'installation d'un portail coulissant. Monsieur le Maire présente donc plusieurs devis de l'entreprise LEMAITRE Roger pour les travaux suivants :

- réfection du mur côté route pour un montant de 6 302.19€ HT
- reprise dessus de mur en pierres et chapeau à l'identique côté logement pour un montant de 1 050.00€ HT
- enduit monocouche sur pignon et construction d'un mur sur le haut vent derrière l'Espace R. Jabet pour un montant de 2 127.99€ HT
- enduit monocouche mur côté parking rampe d'accès jusqu'au portillon pour un montant de 951.10 € HT
- enduit monocouche mur intérieur côté route pour un montant de 1 085.00€ HT

Ce projet sera revu lors du prochain conseil municipal suite aux extensions de travaux.

Objet : Examen des devis pour l'effacement des réseaux électriques à la Charrière Délabres

Monsieur le Maire présente un devis du SDEM pour la mise en souterrain des réseaux aériens existants à la Charrière Délabres. Le montant de la participation de la commune s'élèverait à environ 18 150 euros. Le conseil municipal décide de revoir ces travaux pour 2019.

Objet : Recensement des habitations légères sur les terrains de loisirs pour la redevance ordures ménagères

Le recensement sera effectué par les élus fin juillet / début août.

Objet : Aménagement des espaces à l'entrée du bourg côté mer
La commission embellissement doit se réunir pour traiter différents points concernant l'aménagement des espaces à l'entrée du bourg côté mer.

Objet : Organisation du feu d'artifice
Le feu d'artifice, organisé par la municipalité, aura lieu le 5 août 2018 à 23 heures à la plage.

Objet : Questions diverses
- la municipalité offre le verre de l'amitié à l'occasion de la journée du sport
- le programme d'installation de ganivelles sur le domaine maritime s'achève
- la réfection totale de la toiture de l'auvent de la paillotte a été réalisée avant l'ouverture de l'établissement
- le coffret électrique situé derrière la dune sur le parking municipal a été remplacé pour non-conformité par l'entreprise GUERET avant l'utilisation du chapiteau
- la baignoire d'un logement communal a été remplacée par l'installation d'une cabine de douche
- le projet de remise en état du terrain de boules est à l'étude

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.